



NOTE AUX ELEVES DE SECONDE ANNEE

Résultats aux concours

En juin, et début juillet, votre préoccupation principale doit être de préparer au mieux les oraux. En principe, pour la plupart d'entre vous, tout doit bien se passer...vos préoccupations seront ensuite, pendant l'été, le suivi de vos vœux et des propositions d'admission dans les différentes écoles, puis les formalités d'inscription dans celle que vous aurez obtenue, l'organisation de votre rentrée, et des vacances bien méritées.

Nous vous demandons, **dès que vous connaîtrez vos résultats, d'adresser à votre professeur principal le formulaire « résultats » joint, selon les instructions qu'il vous aura données.**

De son côté, le lycée Saint-Louis prépare une nouvelle rentrée scolaire. Certains d'entre vous souhaitent, tous les ans, lui rendre une visite après l'avoir quitté. Toutefois, **vous ne pourrez rencontrer vos professeurs pendant la semaine de rentrée elle-même**, où seuls seront admis à entrer au lycée, en principe le mercredi après-midi, ceux d'entre vous qui participeront à la « bourse aux livres ». Nous vous demandons en effet, pendant cette première semaine, de respecter le travail des personnels administratifs et de vie scolaire chargés d'organiser cette rentrée, et celui des professeurs qui souhaitent prendre en charge tranquillement leur nouvelle classe ; par la suite, des visites individuelles sont toujours possibles, d'autant plus appréciées quand elles sont annoncées, pour une meilleure disponibilité.

Affectations et réinscriptions en 3^{ème} année au lycée Saint-Louis

Si vous souhaitez vous réinscrire en 3^{ème} année au lycée Saint-Louis, adressez au Proviseur (et non à votre professeur),

dès que vous connaîtrez vos résultats, le formulaire « résultats » joint, avant le 22 août (attention : n'envoyez pas de « recommandés », ils ont toutes chances de ne pas être réceptionnés pendant la période de fermeture du lycée).

Les demandes particulières sont à formuler dès le mois de juin, pour que les conseils de classe en délibèrent.

Les demandes relatives à l'internat sont à transmettre pour le 22 août, l'appel est le 1 septembre à 14 heures au parloir de l'établissement.

Les listes d'admission à l'internat-externé seront affichées à la rentrée.